Que peut faire ma commune en matière d'environnement?

Webinaire – 13 mai 2025

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Wallonie

Menu de la séance

1	**Introduction** Par Arnaud Ransy, UVCW
2	**Propreté publique : comment Be Wapp aide les communes dans leur mission de maintien de la propreté ?** Par Beno^t Bastien, Be Wapp
3	**Focus sur le coût vérité déchets** Par Carole Fays, Copidec
4	**Plan propreté : retour d'expérience** Par Sabine Bleret, Somme-Leuze
5	**La gestion des établissements classés** Par Giuseppe Monachino, SPW ARNE

Quelques consignes pour débuter…

Converser/chat

01 Signaler un problème **technique**

➡ **Modérateur**

Q. et R.

02 Poser une question liée aux **contenus**

➡ **Conférenciers**

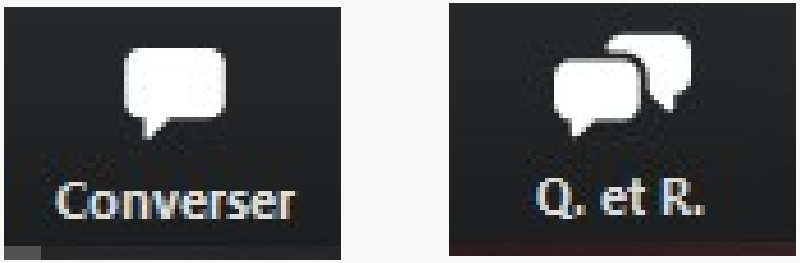

01

Introduction

Arnaud Ransy

Conseiller expert à l'UVCW

La gestion des déchets.

A.La gestion des déchets ménagers.

- Exclusivité de la compétence des communes en matière de collecte des déchets ménagers (décret du 9 mars 2023)
- Droit de chaque citoyen au service de gestion de ses déchets ménagers. La commune organise l'exercice de ce droit.
- Obligation de répercussion des coûts selon le principe du coût-vérité.

La gestion des déchets

B.Le maintien de la propreté publique

- Pas de réglementation précise. En lien avec l'obligation de maintien de l'ordre public (salubrité)
- Coûts particulièrement élevés qui ne doivent pas obligatoirement être répercutés.
- Subsides prévus pour l'élaboration d'un plan local de propreté
- Appui de BeWapp
- Responsabilité des producteurs

2. La gestion de l'eau

A.La distribution d'eau

- Certaines communes assurent elles-mêmes la distribution d'eau.
- Nombreuses obligation imposées par le code de l'eau (surveillance, information, facturation,..)
- Défis du changement climatique et de la gestion des polluants émergents.

2. La gestion de l'eau

B. L'assainissement des eaux usées.

- En lien avec le maintien de la salubrité publique.
- La commune est chargée de la pose des égouts par le code de l'eau
- Financement de l'égouttage par la SPGE dans le cadre du contrat d'égouttage.
- Possibilité d'imposer des conditions et charges d'urbanisme
- Responsabilité de la commune dans l'entretien des égouts.
- Taxes possibles.

2. La gestion de l'eau

C. La gestion des cours d'eau de 3e catégorie.

- Les gestionnaires sont chargés de nombreuses missions par le code de l'eau: entretien, délivrance d'autorisation, planification des actions dans le cadre des PARIS.
- Rôle dans l'atteinte des objectifs des PGDH et des PGRI

3. Les établissements classés

A.La délivrance des autorisations.

- La commune (le Collège) est l'autorité compétente (véritable pouvoir discrétionnaire)
- Le dossier de demande de permis est instruit par la Région (fonctionnaire technique) qui remet un avis (simple). Connaissances techniques
- La commune à un rôle important à jouer (consultation de la population, connaissance du terrain)

3. Les établissements classés

B. La surveillance.

- Le Collège peut modifier ou compléter les conditions d'exploitation
- Il peut également suspendre ou retirer le permis
- Le Bourgmestre peut imposer des mesures en cas de danger grave
- Rôle de la commune dans le constat des infractions environnementales.

4. La lutte contre la délinquance environnementale

- Le code de l'environnement (art D 138 et s) organise un régime de répression des infractions aux décret régionaux en matière d'environnement (décret déchets, code de l'eau, décret relatif au permis d'environnement)
- Possibilité pour la commune de jouer un rôle plus ou moins actif (agent constatateur ou pas, avec ou sans fonctionnaire sanctionnateur et règlement communal spécifique)
- Subvention prévue pour les agents constatateurs (8000 euros/an) et subventions ponctuelles pour le matériel

Merci pour votre attention

Arnaud Ransy : arnaud.ransy@uvcw.be

081.240.629

02

Propreté publique : comment Be Wapp aide les communes dans leur mission de maintien de la propreté ?

Par Benoît Bastien

Directeur général de BeWapp

1.1. CONTEXTE

Be WaPP

FINANCEMENT :

- Contribution des Entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché (3/4)

Fostplus Fevia comeos

- Contribution publique (1/4)

Wallonie

MISSION :

Améliorer la propreté publique afin de contribuer à un meilleur cadre de vie en Wallonie

1.2. RÉSULTATS

Observatoire de la propreté publique 2017-2023

Observatoire de la propreté publique 2017 - 2023

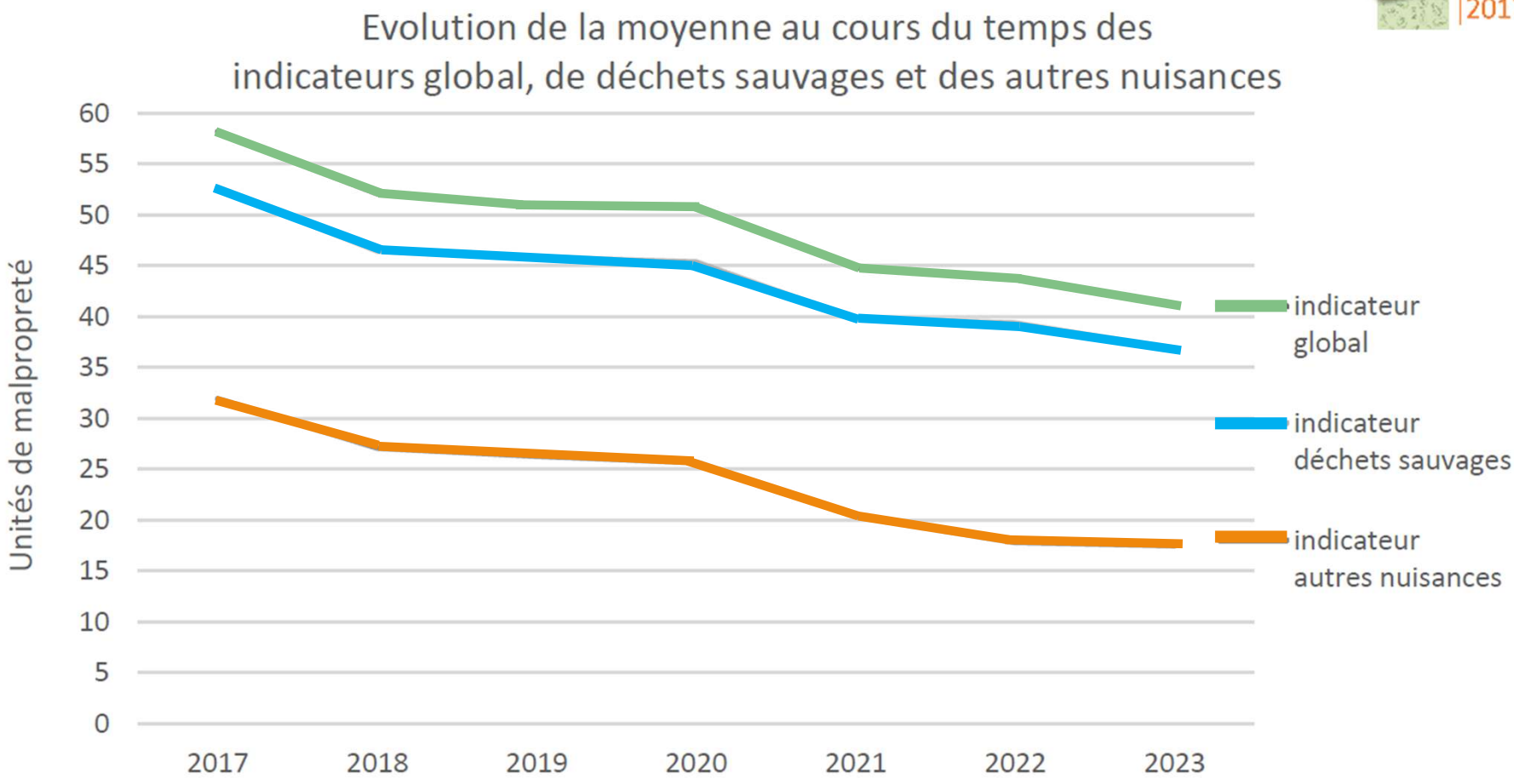

Figure 9 – Evolution de la moyenne et maximum par indicateur de 2017 à 2023

Wallonie

Baromètre de la prévention des déchets ménagers en Wallonie - 2024

L'évaluation de la propreté par type de lieu

Q. Quel niveau de propreté attribueriez-vous à votre ville/village, par type de lieu ?
Base : Personnes concernées

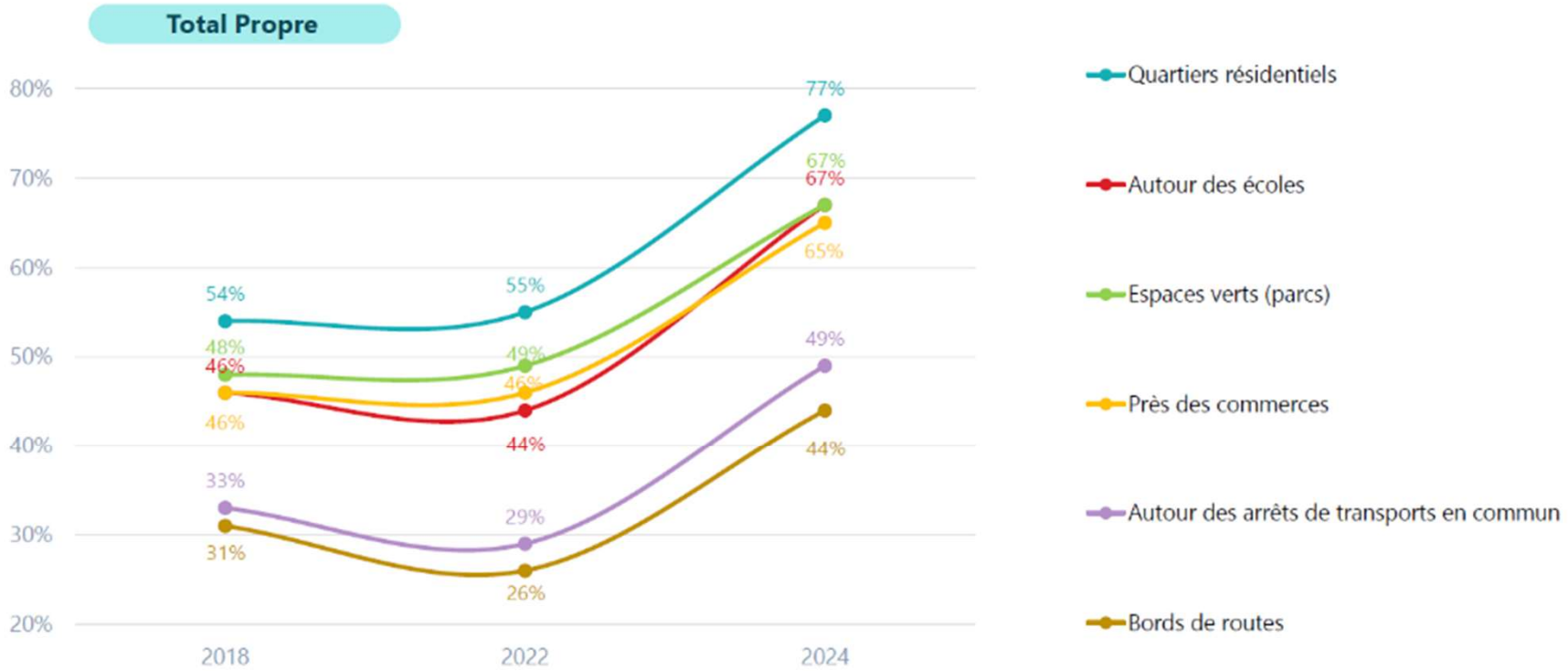

Wallonie service public SPW

opinionway ecogeos

1.3. THÉMATIQUES D'ACTIONS

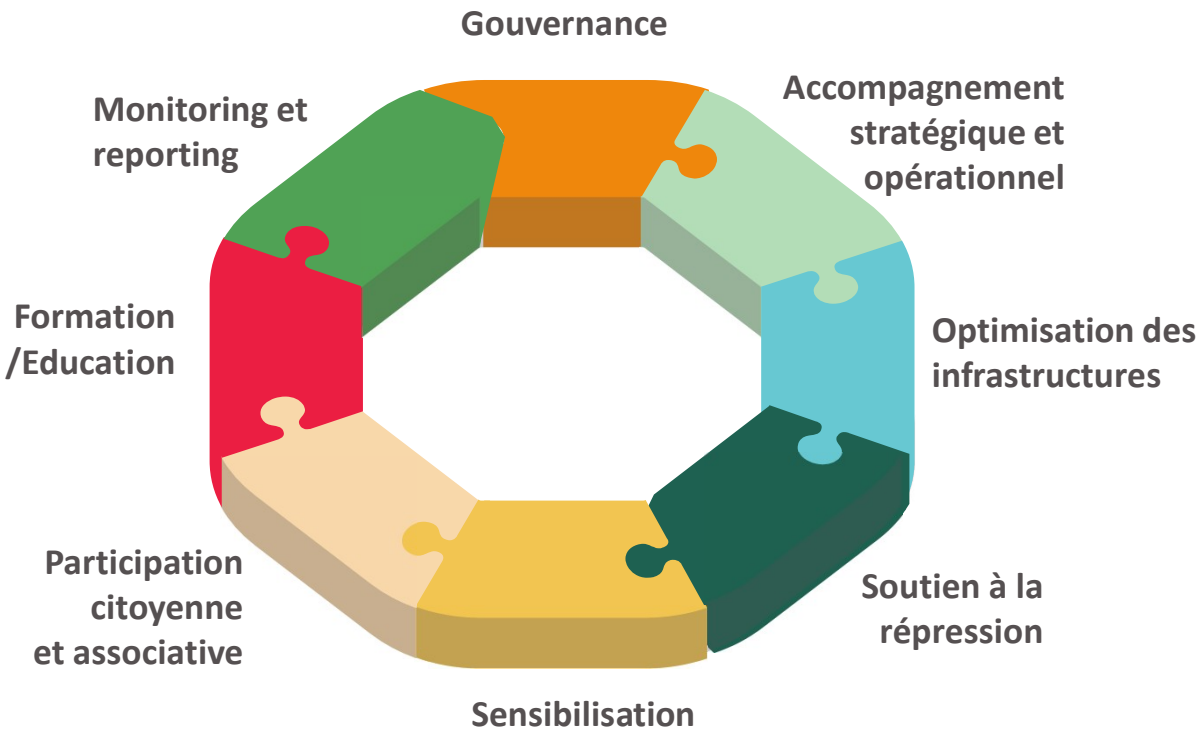

** = avec le soutien de la Wallonie*

Accompagnement stratégique et opérationnel — *Optimisation des infrastructures* — *Soutien à la répression* — *Sensibilisation* — *Participation citoyenne et associative* — *Formation et éducation* — *Monitoring et reporting*

Plan Local de Propreté (PLP)

123 communes accompagnées depuis 2019

75 PLP approuvés

71 communes soutenues pour réaliser des actions *

Fix My Street Wallonie

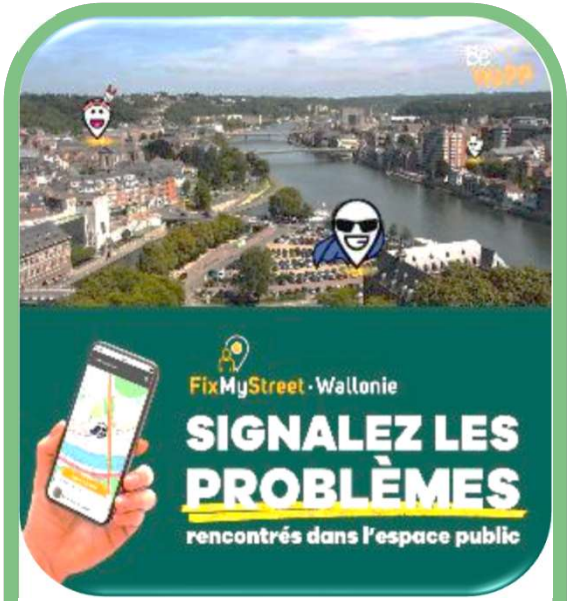

76 communes partenaires et **10 308** utilisateurs

Accompagnement des communes pour les soutenir dans la réalisation de plans stratégiques et d'actions opérationnelles

Accompagnement stratégique et opérationnel | **Optimisation des infrastructures** | Soutien à la répression | Sensibilisation | Participation citoyenne et associative | Formation et éducation | Monitoring et reporting

Optimisation du plan « poubelles »

117 communes ont un plan optimisé
+ **15 communes** accompagnées en 2025

Tri dans l'espace public

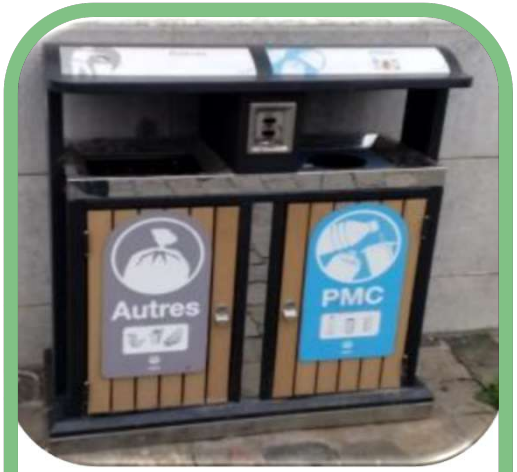

111 communes soutenues pour la mise en place du tri *

Application PRO-preté

- **230 communes** utilisatrices
- **35.717 poubelles** encodées
- **4.426 points noirs** recensés

Optimisation de l'emplacement des infrastructures de propreté dans l'espace public pour une meilleure utilisation et une rationalisation des coûts de gestion

Accompagnement stratégique et opérationnel | Optimisation des infrastructures | **Soutien à la répression** | Sensibilisation | Participation citoyenne et associative | Formation et éducation | Monitoring et reporting

Equipements vestimentaires et carte de légitimation

270 agents équipés et **300** agents avec une **carte** *

Marathon de la propreté publique

En 2024, **300 actions** menées par **128 acteurs** et **15.000 personnes** sensibilisées et **60 agents formés** *

Conseils et échanges avec les communes

Guide relatif à la **vidéosurveillance**

306 agents actifs sur le réseau *

Soutien d'initiatives et d'acteurs qui luttent contre la délinquance environnementale en adéquation avec la stratégie régionale répressive « SWaPRE ».

Accompagnement stratégique et opérationnel | Optimisation des infrastructures | Soutien à la répression | **Sensibilisation** | Participation citoyenne et associative | Formation et éducation | Monitoring et reporting

Projets

28 clubs engagés dans Club Plus Propre

Campagnes

Lutte contre les dépôts clandestins

Tri sur les aires autoroutières

Panneaux et affiches

Campagnes de sensibilisation régionales qui atteignent le bon public cible et qui touchent des lieux problématiques

Accompagnement stratégique et opérationnel — *Optimisation des infrastructures* — *Soutien à la répression* — *Sensibilisation* — ***Participation citoyenne et associative*** — *Formation et éducation* — *Monitoring et reporting*

Ambassadeur de la propreté

Plus de 32.000
Ambassadeurs engagés

Grand Nettoyage

98.797 participants en 2025
En 10 éditions, plus de 2.600 T de déchets ramassés

Organise ton ramassage

Plus de 2.700 opérations de nettoyages depuis 2020.

- Déchet
- Mégot
- Plogging
- Marche
- Rivière

Logistique et matériel dédié à la participation citoyenne *

Impliquer et mettre en action les citoyens et associations en vue de participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie

Accompagnement stratégique et opérationnel — *Optimisation des infrastructures* — *Soutien à la répression* — *Sensibilisation* — *Participation citoyenne et associative* — ***Formation et éducation*** — *Monitoring et reporting*

Formation des enseignants et du personnel communal* (en 2025-2026)

En moyenne, une centaine d'enseignants formés depuis 2023

Accompagnement des écoles

ECOLE +PROPRE

Une centaine d'écoles impliquées chaque année dans le projet de labellisation depuis 2021

Outils pédagogiques

Education des plus jeunes pour acquérir les bons gestes et formation du personnel pour augmenter leur sécurité, leur productivité et leur engagement

Accompagnement stratégique et opérationnel — *Optimisation des infrastructures* — *Soutien à la répression* — *Sensibilisation* — *Participation citoyenne et associative* — *Formation et éducation* — ***Monitoring et reporting***

Clic-4-WaPP

Depuis 2017, **108 communes ont évalué** la propreté pour une ou plusieurs années

Tableau de bord

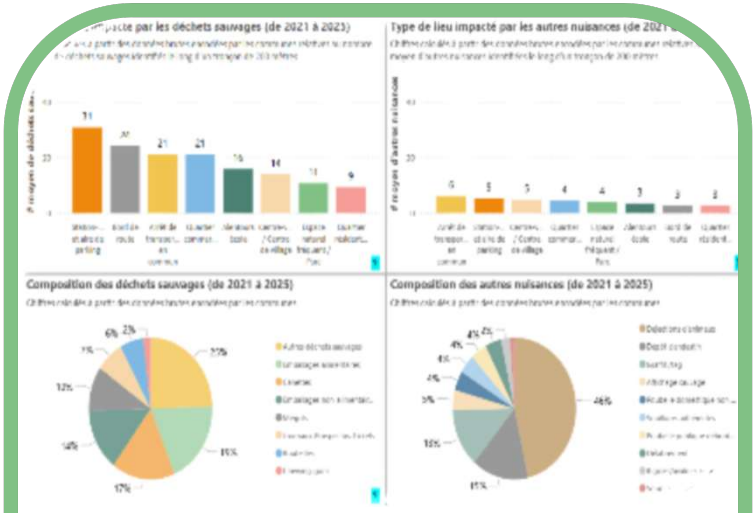

Plus de **50 indicateurs stratégiques** régulièrement suivis

Analyse cartographique

Cartographie des **niveaux de propreté** des rues de Charleroi

Collecter des données relatives aux déchets sauvages et aux dépôts clandestins, analyser les données et évaluer l'atteinte des objectifs

1.4. POUR PLUS D'INFORMATIONS

Accompagnement stratégique et opérationnel

Plan local de propreté

FixMyStreet Wallonie

Optimisation des infrastructures

Optimisation du plan poubelles

Tri dans l'espace public

App PRO-preté

Soutien à la répression

Équipements vestimentaires

Carte de légitimation

Marathon de la Propreté

Guide de vidéo surveillance

Réseau de lutte contre la délinquance environnementale

Sensibilisation

Projets

Club Plus Propre

Commerce Plus Propre

Champs et Pâturages plus propres

TEC - "*Votre déchet, c'est destination poubelle*"

Campagnes

Tri sur le aires d'autoroutes « *Lui, c'est Dimi, Dimi-trie* »

« *Deviens un héros, jette mon mégot où il faut !* »

Ensemble, luttons contre les déchets dans la rivière !

#CestLaHonte

Boutique du Propre

Matériel de sensibilisation

***Ce tableau est interactif (en mode diaporama), cliquez sur le projet qui vous intéresse pour avoir plus d'infos !**

Participation citoyenne et associative	Formation et éducation	Monitoring et reporting
Ambassadeurs de la Propreté	Formation à destination des enseignants	Clic-4-WaPP
Grand Nettoyage	Label « École Plus Propre »	
Organise ton ramassage	Ressources pédagogiques	

***Ce tableau est interactif (en mode diaporama), cliquez sur le projet qui vous intéresse pour avoir plus d'infos !**

Merci pour votre attention !

03

Focus sur le coût vérité déchets

Carole de Fays

Chargée de projet à la Copidec

COPIDEC

FÉDÉRATION DES INTERCOMMUNALES
WALLONNES DE GESTION DES DÉCHETS

Le coût-vérité

13 mai 2025

7 INTERCOMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS

1 FÉDÉRATION

3,6 M. citoyens

16 822 km²

262 communes

1.802.992 T de déchets gérés en 2022

7 intercommunales

2500 collaborateurs

1 fédération

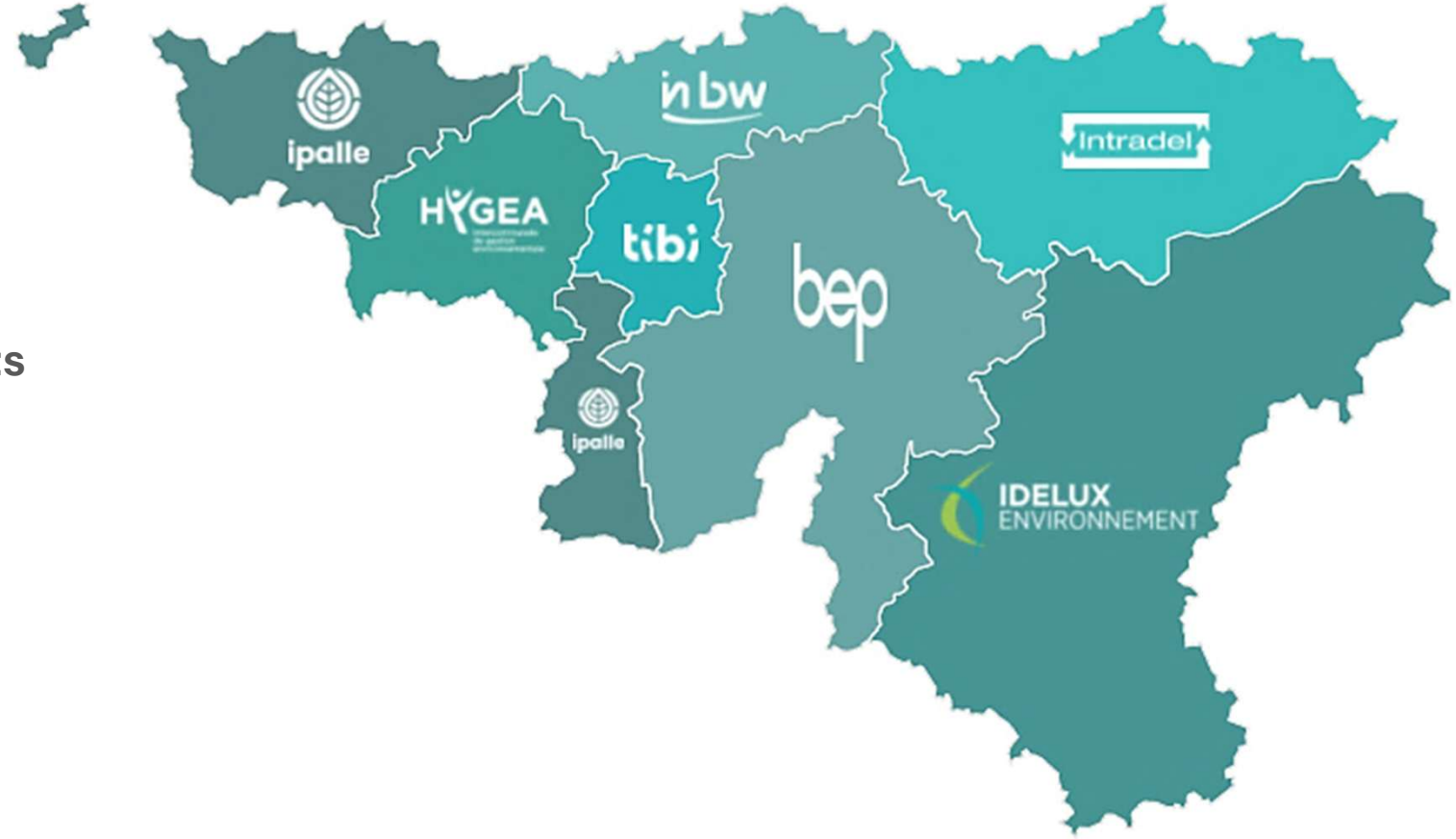

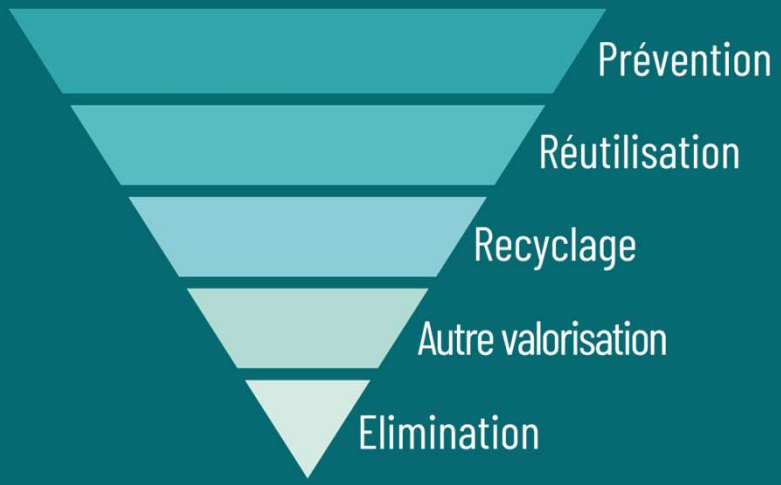

Prévention

Tri

PMC
Textile
Matelas
Plastiques agricoles
Terres non contaminées
Déchets recyclables
Bois

Collecte

En porte-à-porte
En point d'apport volontaire
(dont 8.363 bulles à verre)
En recyparc

Traitement

Compostage
Biométhanisation
Broyage des encombrants
Broyage du bois
Concassage et recyclage des inertes
Recyclage du plâtre
Compactage du polystyrène expansé
Sécheur à boues de stations d'épuration
Unités de valorisation énergétique
Préparation de combustibles de substitution
CET classe 2 et 3

PRINCIPE DU COÛT-VÉRITÉ

QU'EST-CE QUE LE COUT-VÉRITÉ

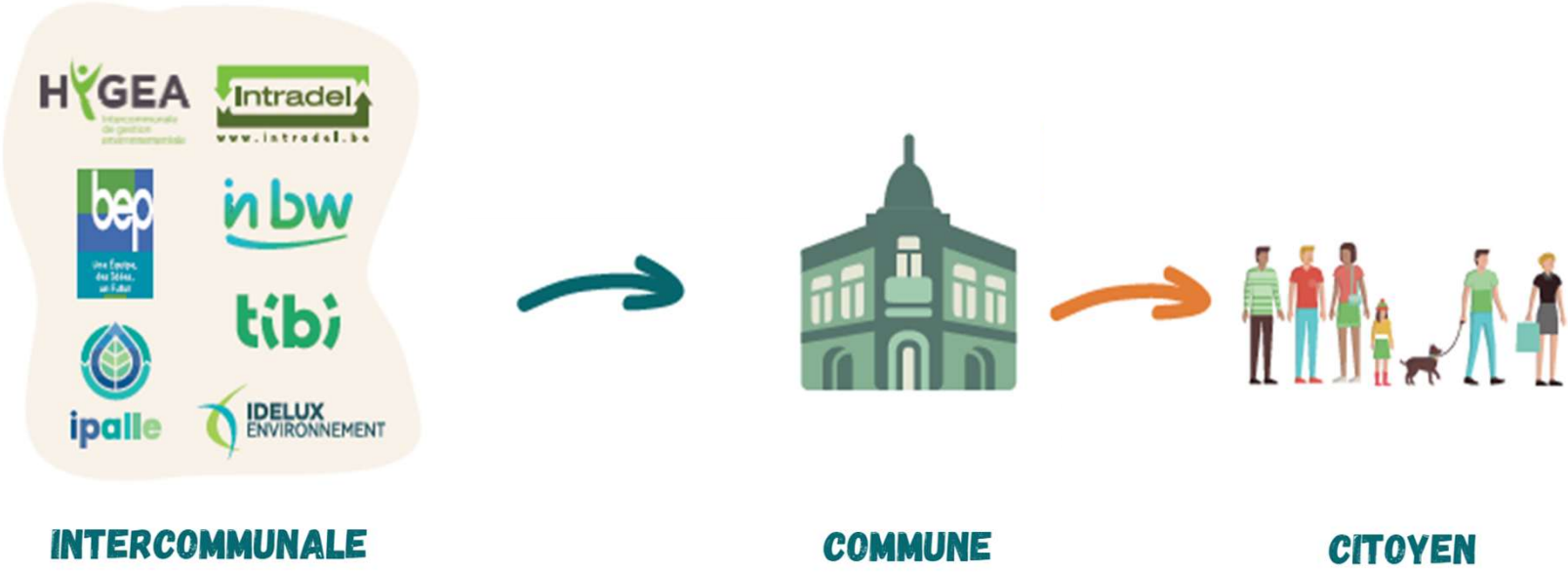

UNE STRUCTURE UNIQUE DE TARIFICATION 262 RÈGLEMENTS-TAXES

PARTIE **FORFAITAIRE**

PARTIE **VARIABLE**

POURQUOI MA TAXE DÉCHETS AUGMENTE-T-ELLE RÉGULIÈREMENT ?

PRINCIPAUX FACTEURS QUI INFLUENCENT LE COÛT-VÉRITÉ

AUTONOMIE COMMUNALE ET MUTUALISATION

LE TAUX DE COUVERTURE DU COÛT-VÉRITÉ

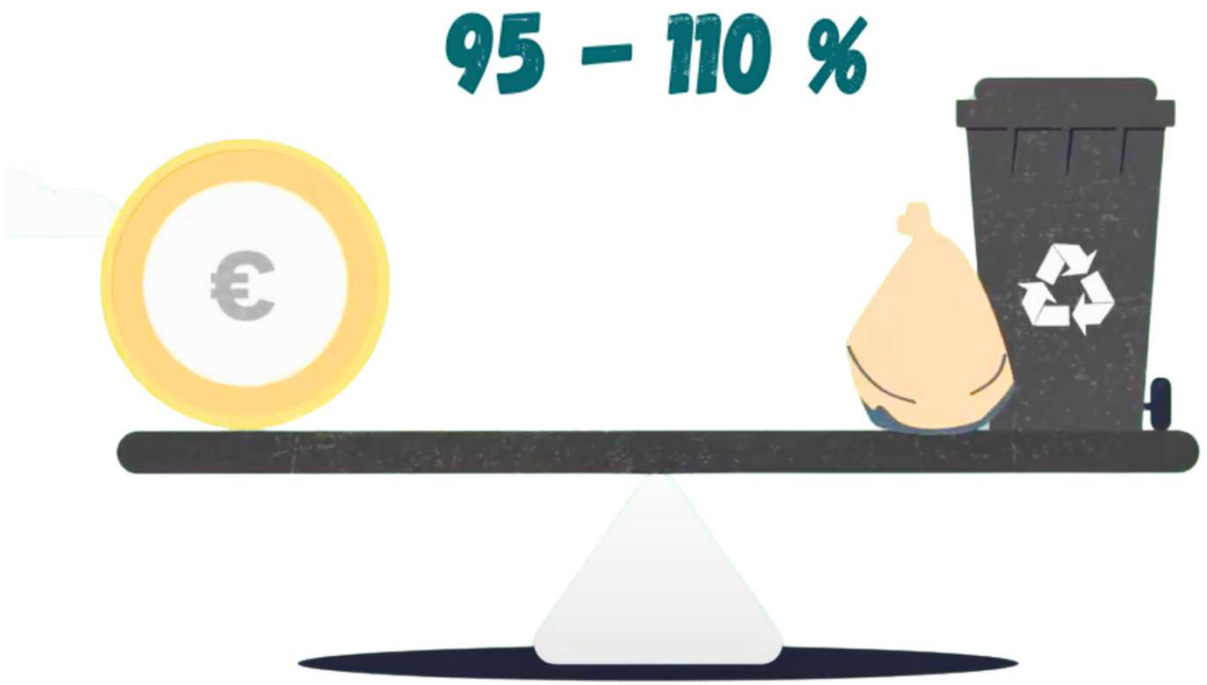

COMMENT RÉCOMPENSER LES CITOYENS QUI RÉDUISENT LEURS DÉCHETS ?

COPIDEC

FÉDÉRATION DES INTERCOMMUNALES
WALLONNES DE GESTION DES DÉCHETS

WWW.COPIDEC.BE

INFO@COPIDEC.BE

WWW.LINKEDIN.COM/COMPANY/COPIDEC/

04

Plan Local de Propreté
Retour d'expérience

Sabine Bleret

Echevine à la commune de Somme-Leuze

Comme dans chaque commune wallonne, la propreté est importante
mais malheureusement pas évidente.

La malpropreté est un vrai problème :

- Déchets & dépôts sauvages
- Dépôts clandestins…

Suite à l'appel à projets du SPW – BeWapp,
la Commune de Somme-Leuze s'est lancée dans l'élaboration de son

PLAN LOCAL DE PROPRETE

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ
SOMME-LEUZE

L'élaboration de ce plan demande ***un grand investissement*** de la part du Service Environnement car le dossier est assez lourd. Soutien et accompagnement par ***BeWapp.***

TABLE DES MATIÈRES DU PLAN:

- Diagnostic de la situation actuelle
  - Carte d'identité de la Commune
  - Description de la gestion actuelle
  - Actions réalisées dernièrement
  - Points faibles et pistes d'amélioration
- Diagnostic de la propreté :
  - Mesures quantitatives de la propreté
- Identification des partenaires potentiels
- Conclusion du diagnostic
- Détermination de la stratégie de la Commune
- Détermination des objectifs globaux de résultats et de moyens
- Elaboration du plan d'actions
  - Durée de mise en œuvre du plan local de propreté
- Suivi et évaluation du plan
- Communication du plan
- Conclusion

La propreté est repartie en 5 piliers

SENSIBILISATION

CREATION DE L'ADHESION

REPRESSION

} CITOYEN

GESTION DE L'INFRASTRUCTURE

GESTION DE L'ESPACE

} CADRE DE VIE

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ SOMME-LEUZE

MESURES QUANTITATIVES DE LA PROPRETE

Par l'outil « **CLIC-4-WaPP** »

Cet outil permet d'évaluer la propreté de la Commune.
Il est basé sur le comptage des souillures dans plusieurs zones d'échantillonnage :

- Espace naturel
- Quartier résidentiel
- Quartier commerçant
- Bord de route
- Arrêt de bus
- Centre de village

Quatre campagnes trimestrielles de mesure de la propreté publique ont lieu par an.

Les objectifs sont :
- Suivre l 'évolution de la propreté et mesurer l'impact des actions.
- Connaître le niveau de propreté en fonction des types de lieux et types de nuisances.
- Mesurer le délai de dégradation de la propreté après le nettoyage et par conséquent adapter les fréquences de nettoyage.

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ
SOMME-LEUZE

Récapitulatif des résultats de mai 2022				
Zone	**Déchets sauvages (Unité malpropreté)**	**Autres nuisances (Unité malpropreté)**	**Total nuisances (Unité malpropreté)**	**Appréciation générale de la propreté**
1 :Plage Noiseux	17	5	22	Moyennement propre
2 :Ecole Noiseux	11	0	11	Propre
3 :Eglise Noiseux	12	4	16	Propre
4 :Parking rue Basse Adam Noiseux	26	3	29	Sale
5 :Rte de Liège S-L	13	0	13	Propre
6 :Rte de France Baillonville	4	4	8	Propre
7 :Rue de la Principauté S-L	8	2	10	Propre
8 :Ecole S-L	4	0	4	Propre
9 :Maison de village Bonsin	7	3	10	Propre
10 :Maison de village Heure	2	0	10	Très Propre
11 :Rue de la Grotte Nettinne	11	1	12	Propre
12 :Rue Pré aux Pousses Sinsin	21	0	21	Moyennement propre
13 :Eglise Hogne	27	16	43	Très sale

Récapitulatif des résultats de novembre 2021				
Zone	Déchets sauvages (Unité malpropreté)	Autres nuisances (Unité malpropreté)	Total nuisances (Unité malpropreté)	Appréciation générale de la propreté
1	0	3	3	Très sale
2	6	0	6	Propre
3	0	0	0	Très propre
4	0	5	5	Très sale
5	50	0	50	Très sale
6	25	0	25	Sale
7	5	3	8	Sale
8	0	0	0	Très propre
9	35	0	35	Sale
10	10	0	10	Propre
11	26	0	26	Sale
12	0	5	5	Très sale
13	Pas de relevé	Pas de relevé	Pas de relevé	Pas de relevé

Présentation d’un ou plusieurs arbres à problèmes

Exemple fictif

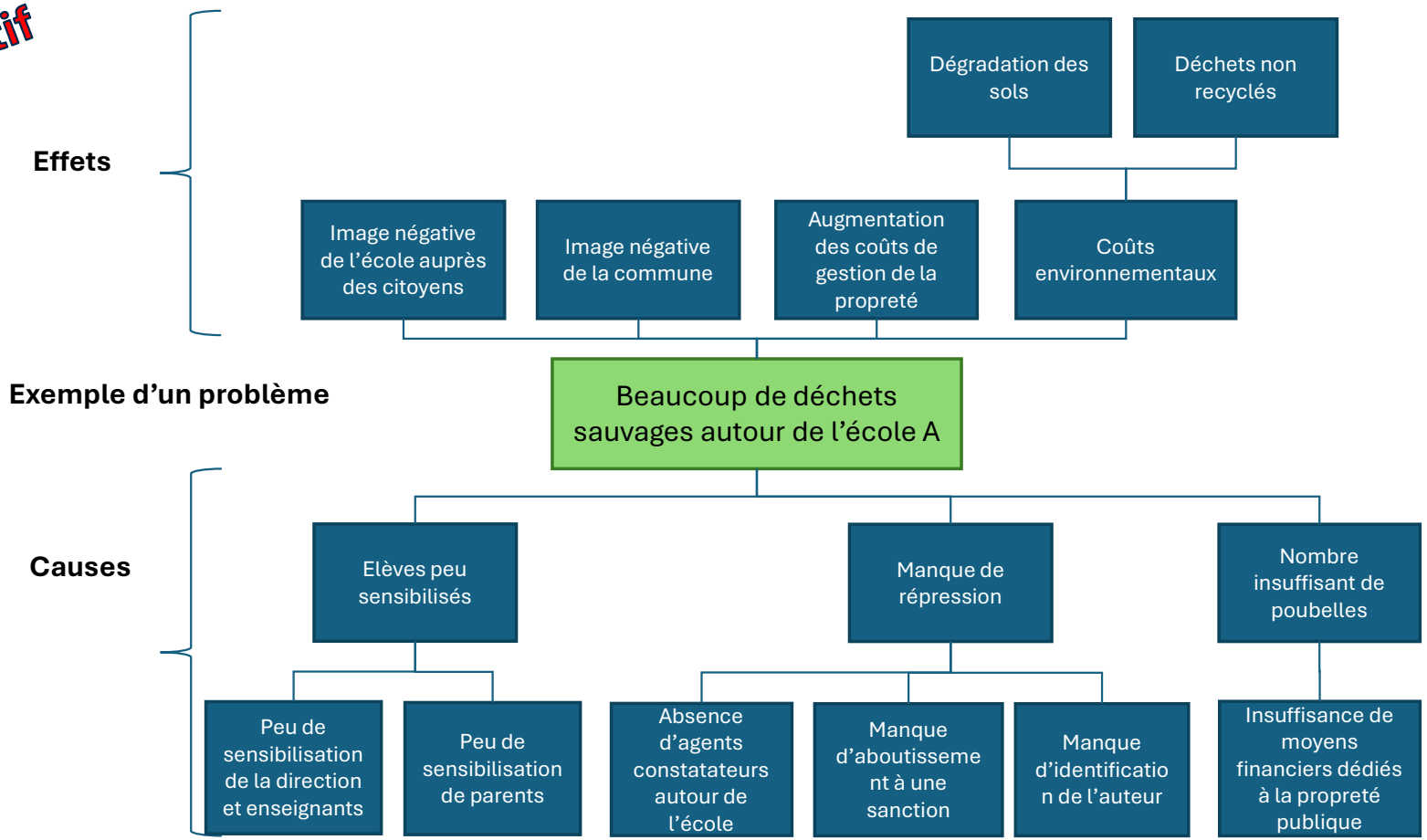

COMMENT ÉTABLIR DES ACTIONS À METTRE EN PLACE ?

En invitant un ***panel représentatif*** à une réunion de travail et de réflexion :

- La Bourgmestre
- Le Responsable du Service des Travaux
- La Directrice des écoles
- Les aînés
- La police
- L'agent du DNF
- Les membres du GT Biodiversité
- Les membres de la Commission Locale du Développement Rural

Ensemble, nous avons réfléchi à des actions à mettre en place.

Les actions peuvent être petites comme de la sensibilisation ou plus grandes comme l'installation de caméra.

<u>Les actions proposées par la Commune de Somme-Leuze</u>

- Réalisation d'un film de sensibilisation avec les enfants des écoles, destiné aux familles.
- Adhérer à l'application FixMyStreet.
- Compléter l'offre en bulles enterrées.
- Installation de Megobacs aux endroits stratégiques.
- Panneaux de dissuasion avec amende chiffrée.
- Distribution de cendriers de poches.
- Motiver le public à participer aux actions de nettoyage BeWapp et Rivière propre CRO.
- Installation de poubelles de tri dans les lieux publics.
- Prêt de gobelets réutilisables aux comités de la Commune pour leurs événements.

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ
SOMME-LEUZE

AUTRES PARTENAIRES POTENTIELS :

- La Wallonie
- L'intercommunale
- Les écoles
- Comités & mouvements de jeunesse
- Comités des maisons de villages
- Commerçants
- Office du tourisme
- Police locale
- Contrat de rivière
- Ambassadeurs de la propreté
- …

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ
SOMME-LEUZE

Déroulement et suite :

- Budgétiser les actions :
  - par les subsides
  - sur fond propre
- Les répartir sur les années à venir : la durée du plan.
- Envoi du dossier
- Acceptation du dossier
- Mise en place du Plan
- Demande de subsides
- Envoi du rapport

Plan Local de Propreté de Somme-Leuze

05

La gestion des établissements classés

Giuseppe Monachino

Fonctionnaire technique - SPW ARNE

Rôle des communes à l'égard des établissements classés

Guichet unique

« la porte d'entrée» des formalités en matière d'**établissements classés** est la

Commune

Qu’est-ce qu’un établissement classé ?

Établissement :

Unité technique et géographique dans laquelle interviennent une ou plusieurs **installations et/ou activités classées** ainsi que toute autre installation et/ou activité s’y rapportant directement et qui est susceptible d’avoir des incidences sur les émissions et la pollution.

Qu'est-ce qu'une Installation ou activité classées ?

- Une Installation ou une activité est classée en fonction de son **impact potentiel sur l'environnement** :

- Une liste est établie par le Gouvernement pour arrêter la classification (Arrêté liste).

Numéro — Installation ou activité	Classe	EIE	Risque pour le sol	Organismes à consulter	Facteurs de division		
					ZH	ZHR	ZI

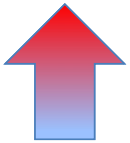

- Classe 1 : **permis d'environnement** avec Etude d'incidence sur l'environnement
- Classe 2 : permis d'environnement avec notice d'évaluation des incidences
- Classe 3 : **déclaration**

- La classe de **l'établissement** est déterminée par celle de l'**activité** ou de l'**installation** qui a le plus d 'impacts. 1+2=1 // 1+2+3 = 1 // 2+3=2 // 3+3+3+…=3

Qu'est-ce qu'une Installation ou activité classées ?

Numéro — Installation ou activité	Classe	EIE	Risque pour le sol	Organismes à consulter	Facteurs de division		
					ZH	ZHR	ZI
15.83.03 Sucrerie sans râperie lorsque la capacité installée de production de sucre est : 15.83.03.01 inférieure ou égale à 1.000 t/jour	2		X		4	4	
15.83.03.02 supérieure à 1.000 t/jour	1	X	X	AWAC	4	4	
15.83.04 Raffinerie de sucre lorsque la capacité installée de production de sucre est : 15.83.04.01 inférieure ou égale à 1.000 t/jour	2		X		3	3	
15.83.04.02 supérieure à 1.000 t/jour	1	X	X	AWAC	3	3	
15.83.05 Fabrication d'inuline lorsque la quantité de matière première est : 15.83.05.01 inférieure ou égale à 7.500 t/jour	2		X		4	4	
15.83.05.02 supérieure à 7.500 t/jour	1	X	X	AWAC	4	4	
15.84 Chocolaterie et confiserie							
15.84.01 Confiserie lorsque la capacité de production est : 15.84.01.01 supérieure à 0,1 t/jour et inférieure ou égale à 10 t/jour	3						
15.84.01.02 supérieure à 10 t/jour et inférieure ou égale à 500 t/jour	2		X				
15.84.01.03 supérieure à 500 t/jour	1	X	X	AWAC			

Qu’est ce que le permis d’environnement/unique ?

La décision de **l'autorité compétente**, sur base de laquelle **l'exploitant peut exploiter**, déplacer, transformer ou étendre un **établissement** de première ou deuxième classe, pour une **durée** et à des **conditions déterminées**.

Objectifs du permis d'environnement

- Contribuer à la **préservation** des équilibres **climatiques**, de la qualité de l'**eau**, de l'**air**, des **sols**, du **sous-sol**, de la **biodiversité** et de l'environnement **sonore**, et à contribuer à la **gestion** rationnelle de l'**eau**, du **sol**, du **sous-sol**, de l'**énergie** et des **déchets**.

- Assurer la **protection de l'homme ou de l'environnement contre** les dangers, nuisances ou inconvénients qu'un **établissement** est susceptible de causer, directement ou indirectement, pendant ou après l'exploitation, et à **assurer le bien-être des animaux** lorsqu'ils font l'objet des installations et activités de l'établissement visé

Objectifs du permis d'environnement

Outil permettant l'amélioration continue de la protection de l'environnement par les acteurs économiques, en toute transparence vis-à-vis de la société civile

Principes du permis d'environnement/unique

- Intégrer **l'ensemble des préoccupations environnementales** dans un seul permis
- Intégrer l'environnement et l'aménagement du territoire **= permis unique** (projet mixte au moment de l'introduction de la demande)
- Accélérer la **procédure** grâce aux **délais de rigueur**
- Transposer plusieurs directives européennes
- Etablir une **procédure simplifiée** de **déclaration** pour les entreprises dont l'impact sur l'environnement est moindre
- Identifier une seule **autorité** et un guichet unique

La procédure d'octroi

- La **commune** est le **guichet unique** des formalités en matière de permis d'environnement/unique
- Le **Collège communal** est **autorité compétente** sur **avis** du **Fonctionnaire technique/Fonctionnaire délégué** (sauf exception)
- La **procédure** d'obtention du permis est rythmée par des **délais de rigueur** (max : 170 jours)
- Une **procédure simplifiée** de déclaration pour les **établissements de classe 3**

Procédure simplifiée : Déclarations Classe 3

- Formulaire de déclaration dématérialisé via « espace personnel» sur Wallonie.be
- Déclaration n'est pas un permis
- Valable 10 ans
- Impossible de la refuser***
- Conditions d'irrecevabilité à vérifier par la commune
- Collège, dans les 30 jours de la réception de la déclaration, conserve la possibilité d 'imposer des **conditions complémentaires** *tant qu'il n 'existe pas de conditions intégrales.*

- *** Rem : AGW 29/10/2012 (MB 12/11/2012), le directeur du **DNF** peut imposer des conditions complémentaires, soumettre à permis , voire refuser l'activité, sur base de la législation NATURA 2000.

Délai de procédure

- Procédure rythmée par des **délais de rigueur** permettant de déterminer la date de la décision (même tacite).
- **Délai de rigueur = conséquences légales en cas de non respect du délai**
- **Si pas de conséquences légales indiquées = délai d'ordre**

Prévisibilité de la procédure

- Classe 1 : 140 (+30 j)
- Classe 2 : 90 (+30 j)
- Classe 3 : 15 j ou 30 j

Jour calendrier

Quels sont les acteurs ?

- Le Fonctionnaire technique (FT) = le directeur d'une des 4 Directions extérieures du Département des Permis et des Autorisations (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ou son Directeur Général, pour les recours

- Le Fonctionnaire délégué (FD) = le directeur d'une des 8 Directions extérieures du SPW Aménagement du Territoire, Urbanisme, Logement et Energie ou sa Directrice Générale, pour les recours.

- Le Collège Communal = Autorité compétente pour délivrer les permis d'environnement et les permis uniques des projets sur le territoire de sa commune (sauf exceptions)

Qui autorise ?

Permis d'environnement (Classe 1 ou 2)

Collège Communal

sauf lorsque le projet est situé sur plusieurs communes

Fonctionnaire technique

Qui autorise ?

Permis unique (Classe 1 ou 2) :

Collège Communal :

sauf lorsque le projet est situé sur plusieurs communes :

➔ **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué**

sauf s'il s'agit d'actes et de travaux voir art D.IV.22 du CoDT :

- d'utilité publique (sur une liste)
- effectués par une personne morale de droit public (sur une liste)
- situé dans une zone de service public ou communautaire; zones port autonome, ferroviaire, aéroportuaire)
- situé dans une zone d 'extraction ou de dépendance d'extraction (carrières et dépendances)
- les sites à réaménager
- ou dans certains zonings ou périmètres (périmètre reconnaissance économique PRE)
- …

➔ **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué**

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Première étape: recevabilité

Dossier de Demande d'autorisation (demande)

« Commune guichet unique »

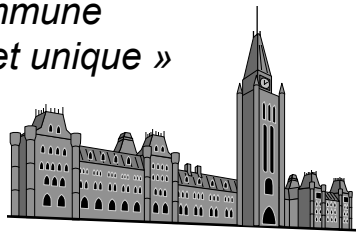

Délai de 3 jours ouvrables

Demandeur

FT

Dossier incomplet

20 jours

6 mois à dater de l'envoi de l'incomplétude

Demandeur

Dossier irrecevable ou incomplet 2 fois

Dossier déclaré complet et recevable ou délai dépassé par fonctionnaire

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Traitement du dossier : demande permis d'environnement classe 1 ou 2

Demande d 'autorisation déclarée recevable

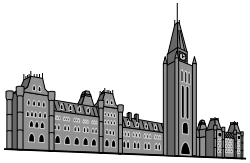

Commune(s) concernées par l 'enquête publique.

Dans les 5 j , annonce de l 'enquête , puis début enquête + 5 j.

Avis éventuel du Collège PV de l 'enquête de commodo et incommodo au FT (+ FD)

FT

*Enquête de commodo et incommodo **15** jours cl 2 sans EIE(cat C) ou **30** jours Cl 1 ou cl 2 avec EIE (cat B)*

10 jours de la clôture de l 'enquête

avis

Avis réputé favorable

FT

Avis obligatoires + facultatifs

***30** ou **60** jours maximum*

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Suspension de délais

Enquête publique :

- entre le 16 juillet et le 15 août (max 31 jours)

et

- entre le 24 décembre et le 1er janvier (max 9 jours)

prorogation des délais d'instruction et de décision

Seulement si l'enquête débute pendant la période de suspension => donc tjs lancer l'enquête même si on est pendant ou juste avant la période de suspension

Suspension de délais

Modificatifs de voiries !!!! EN PU:

Projet mixte avec ouverture, modification ou suppression d'une voirie communale (décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale)

Rem.: Depuis le 1/4/2014, toutes les voiries communales sont visées (anciennement voiries innommées et vicinales)

- Suspension des délais d'instruction et de décision PE/PU
- Suspension court jusqu'à réception de la décision définitive relative à la voirie (peut durer plusieurs mois…).
- Suspension peut théoriquement prendre cours à tout moment entre la complétude et la décision.

Suspension de délais

Plans modificatifs !!!! EN PU :

Dans le délais imparti à l 'Autorité Compétente pour statuer :

- à la demande de celle-ci

ou bien

- à la demande du demandeur (moyennant accord de l'AC), possibilité de produire des plans modificatifs (+ complément à la notice d'évaluation des incidences ou à l 'EIE)

- La procédure est suspendue et reprendra au stade de la recevabilité de la demande => nouvelle procédure complète

Avis final et Autorisation

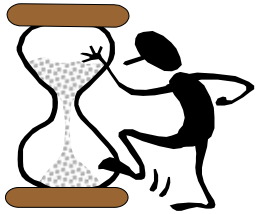

total: 110 ou 70 jours

FT

+ 30 jours ?

Autorité FT (+ FD)
Délai maximum
cl 1: 140 (ou 170 j si +30)
cl 2: 90 (ou 120j si +30)

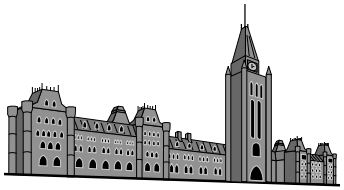

Autorité compétente
(Commune)

30 ou 20 jours

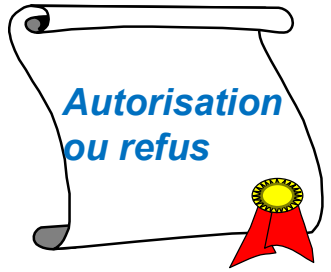

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Décision PE et PU: et si …en Première instance (Autorité commune)

Valeur de la décision si		Administration : Le rapport rédigé et expédié dans le délai contient un avis favorable	Le rapport rédigé et expédié dans le délai contient un avis défavorable	Le rapport pas rédigé ou pas expédié dans le délai
Autorité : Décision prise et expédiée dans le délai?	OUI	"Tout va bien" Rapport de synthèse du FT (art 32 décret) et décision prise et expédiée.	"Tout va bien" Rapport de synthèse du FT et décision prise et expédiée.	"Rien n'est perdu" Rapport rédigé mais non expédié dans le délai n'est pas le rapport de synthèse du FT MAIS décision prise et expédiée .
	NON	"Rien n'est perdu" Rapport de synthèse du FT = **décision**	"Rien n'est perdu" Rapport de synthèse FT = **décision** => **permis** est **refusé**	**DANGER pour le demandeur** Le **permis** est **refusé**

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Affichage de la décision

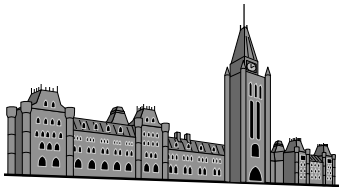

10 jours maximum

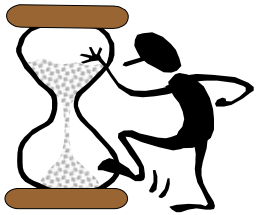

Affichage décision durant 20 jours minimum par les Commune(s) concernées par l 'enquête publique

Dans les 20 jours maximum du début de l 'affichage (dernière commune qui a affiché)

Demandeur

FT

Dans les 20 jours maximum de la réception de la décision ou du délai imparti

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Affichage de la décision

« Trahison des images » comme dans le tableau de Magritte.

« Ceci n'est pas une décision »

Ce que vous croyez être la décision peut ne pas être la décision...

Recours : Classe 1 ou 2

Recours

FT 2ème instance

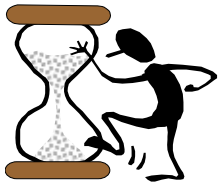

70 jours ou 50

Rapport sur le recours + proposition d 'arrêté

30 jours supplémentaires?
+ possibilité de nouvelle enquête publique (suspension des délais)

Gouvernement (Ministre)

30 ou 20 jours

Autorisation ou refus

La décision doit être signifiée au requérant dans les:
classe 1: +/-100 jours(+30)
classe 2: +/-70 jours(+30)

Wallonie environnement SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Durée de la validité des permis classe 1 et 2

Permis d'environnement : 20 ans

sauf

- OGM: 10 ans
- éoliennes: 30 ans
- Extraction en carrière: illimité

Permis unique en principe illimité pour le volet urbanistique

Les 3 arrêtés fondamentaux du 4/07/2002 (MB 21/09/02)

- Arrêté du gouvernement wallon arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées (arrêté « liste » ou « nomenclature » et liste des projets soumis d 'office à EIE (voir Code de l'Environnement : art D64))

- Arrêté du gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (arrêté « procédure » et ses 37 annexes (formulaires))

- Arrête du gouvernement wallon fixant les conditions générales d'exploitation des établissements vises par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (arrêté conditions générales)

Base légale en matière de participation du public et d'infraction environnementale

Livre 1er du code de l'environnement :

- **PARTIE III. - Information, sensibilisation et participation du public en matière d'environnement**
- **Partie VIII. - Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement**

Base légale

- Législation environnementale > Guide juridique:
  - http://environnement.wallonie.be/aerw/dgrne/index.htm
- CoDT:
  - CoDT (code de développement territorial)
- Formulaires:
  - https://www.wallonie.be/demarches/20520-demander-un-permis-d-environnement-ou-un-permis-unique-pour-un-etablissement-de-classe-1-ou-2-
- WALLEX:
  - http://wallex.wallonie.be/

Fonctionnaires techniques – coordonnées :

Direction de MONS
Place du Béguinage, 16
7000 MONS
Tél : 065/32.80.11
Permis.environnement.mons@spw.wallonie.be
Directeur : Géry PRIMOSIG
Provinces de HAINAUT (OUEST) : Arrondissements administratifs de : Mouscron - Comines- Tournai- Ath- Mons- Soignies (sauf le zoning industriel de Feluy sur Ecaussinnes)

Direction de CHARLEROI
Rue de l'Ecluse, 22
6000 CHARLEROI
Tél : 071/65.48.80
Permis.environnement.charleroi@spw.wallonie.be
Directeur : Daniel VANDERWEGEN
Provinces de BRABANT et de HAINAUT (EST)
Arrondissements administratifs de : Nivelles- Charleroi- Thuin- + le zoning industriel de Feluy sur Ecaussinnes.

Fonctionnaires techniques – coordonnées :

Direction de NAMUR
Avenue Reine Astrid, 39
5000 NAMUR
Tél : 081/71.53.00
Permis.environnement.namur@spw.wallonie.be
Directeur : Giuseppe MONACHINO
Provinces de NAMUR et de LUXEMBOURG

Direction de LIEGE
Esplanade Simone Veil 1, 10ème étage
4000 LIEGE
Tél : 04/224.54.11
Permis.environnement.liege@spw.wallonie.be
Directrice ff : Lauriane DECOSTER
Province de LIEGE

Merci de votre attention

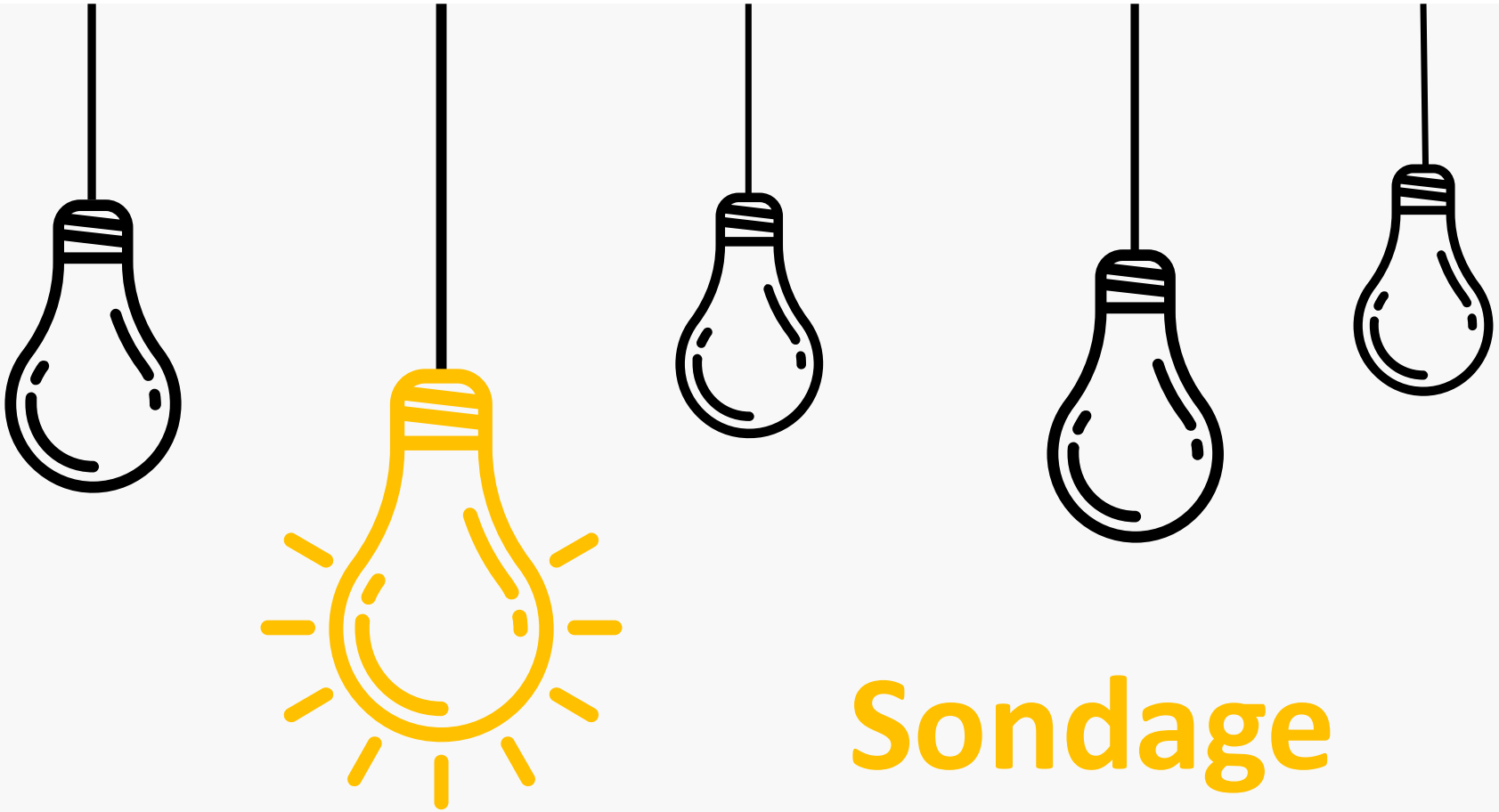

Sondage

Qu’avez-vous pensé de ce webinaire ?

En conclusion et… pour aller plus loin

Vos supports PPT	plateforme eCampus
Les replays de nos webinaires en matière d'environnement	https://www.uvcw.be/formations/webinaires
Kits numériques	https://www.uvcw.be/formations/kits-numeriques
Assistance-conseil - Cellule environnement	Nos conseillers sont au **service exclusif** des membres de l'UVCW. https://www.uvcw.be/environnement/accueil
….	

Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour…

Vous permettre de revoir le webinaire

À bientôt !